



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
4 décembre 2020  
Français  
Original : anglais

**Première session ordinaire de 2021**  
1<sup>er</sup>-4 février 2021, New York  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme de pays pour la Côte d'Ivoire  
(2021-2025)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. . . . .	2
II. Priorités du programme et partenariats . . . . .	4
III. Administration du programme et gestion des risques . . . . .	9
IV. Suivi et évaluation. . . . .	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Côte d'Ivoire (2021-2025) . . . . .	11



## I. Rôle du PNUD au regard du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Depuis 2011, la Côte d'Ivoire, pays à revenu intermédiaire inférieur, est engagée dans un processus de consolidation de la paix et de reconstruction économique après une décennie (2000-2010) de difficultés politiques qui ont déchiré le tissu socioéconomique du pays, porté atteinte à la coexistence pacifique et fragilisé les acquis du développement économique. Depuis la fin des troubles postélectorales, le pays a enregistré une forte croissance économique d'environ 8,4 % par an entre 2012 et 2019, qui s'est traduite par une nette baisse du taux de pauvreté entre 2015 et 2018 (de 44,4 % à 39,45 %), les chiffres pouvant varier d'une région à l'autre.

2. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a ralenti la dynamique, et les projections de croissance ont été revues à la baisse en 2020, de 7,2 % à 1,8 %. Le retard pris dans la réalisation des objectifs de développement durable a eu des incidences sur les capacités de réaction et la résilience du pays et, inversement, les effets de la pandémie pourraient freiner la réalisation des objectifs. Plus de 32 % des ménages risquent de passer sous le seuil de pauvreté. Les entreprises, privées ou publiques, les institutions internationales, les organisations non gouvernementales et d'autres entités sont frappées par la pandémie, qui a gravement compromis les perspectives d'emploi d'un grand nombre de jeunes, en particulier les femmes. La COVID-19 a mis en évidence le manque de capacités en matière de capital humain et la nécessité de remédier aux inégalités structurelles, notamment pour ce qui est de la qualité des services de santé publique et de l'accès à ces services.

3. Le Gouvernement a défini les nouveaux piliers du Plan national de développement 2021-2025, qui sont les suivants : l'approfondissement de la gouvernance et la modernisation de l'État ; la transformation de l'économie ; le développement du capital humain ; le renforcement de l'inclusion sociale ; le développement régional et le développement des infrastructures. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) se présente comme un partenaire clef à l'appui des ambitions de transformation du pays. Le nouveau plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, coordonné par le bureau du Coordonnateur résident, est axé sur huit domaines stratégiques correspondant parfaitement aux ambitions du Plan : action en faveur de la jeunesse ; égalité des genres ; éducation de base et alphabétisation fonctionnelle ; services sociaux de base ; agriculture durable ; industrialisation ; gestion des ressources naturelles ; gouvernance.

4. L'essor de la Côte d'Ivoire est entravé par des problèmes structurels de développement exacerbés par la situation sans précédent causée par la pandémie de COVID-19. Par son action conforme au Plan-cadre de coopération, en collaboration avec le système des Nations Unies et ses partenaires, le PNUD jouit d'une position stratégique pour aider le Gouvernement à relever les trois grands défis suivants :

a) **Une gouvernance non inclusive et un manque de cohésion sociale.** En 2019, le pays a entamé le troisième cycle de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et le Comité des droits de l'enfant ont également examiné les rapports périodiques qui leur ont été soumis. L'absence de mécanisme de justice transitionnelle pleinement opérationnel et les allégations de violations continues des droits humains, alors qu'il n'existe pas de dispositif fiable d'application du principe de responsabilité, mettent à rude épreuve la cohésion sociale et contribuent à une perception négative de la justice et au sentiment d'insécurité de la population. Selon Transparency International (2018), la corruption est perçue comme omniprésente et le pays est classé à la 105<sup>e</sup> place sur 180 selon l'Indice de perception de la corruption, pendant

deux places par rapport au précédent classement. En réaction à l'attentat terroriste récemment perpétré contre un avant-poste militaire à la frontière nord et compte tenu de la menace que l'extrémisme violent fait peser sur la stabilité régionale dans les zones côtières de l'Afrique de l'Ouest, le Gouvernement a établi le 13 juillet 2020 une zone d'opérations militaires dans laquelle il a renforcé ses services de sécurité et ses effectifs militaires à l'approche des élections présidentielles. Le dilemme de la causalité entre la gouvernance et la cohésion sociale a également été négligé. Cependant, des progrès considérables ont été faits par la Côte d'Ivoire en matière de gouvernance globale, le pays ayant notamment gagné neuf points selon l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique sur la période 2010-2019, ce qui lui a permis de passer de la 22<sup>e</sup> à la 18<sup>e</sup> place entre 2018 et 2019 ;

b) **Une croissance non inclusive et des inégalités persistantes.** La Côte d'Ivoire affiche un faible indice de développement humain (0,516), bien qu'elle ait légèrement progressé au classement depuis 2019, passant de la 172<sup>e</sup> à la 165<sup>e</sup> place sur 189 pays. Les inégalités de revenus se sont réduites mais demeurent élevées, surtout en dehors du centre économique d'Abidjan : le coefficient de Gini est passé de 41 % à 35 % entre 2015 et 2018, mais ce sont surtout les urbains jouissant d'un plus haut niveau d'instruction qui en ont bénéficié. Environ 8 % des pauvres vivent dans les zones urbaines, ce qui représente environ un million de personnes laissées pour compte, principalement des femmes et des jeunes ;

c) **La persistance des inégalités de genre.** Bien qu'en diminution, les inégalités de genre restent importantes, l'indice d'inégalité de genre s'établissant au niveau national à 0,657 en 2018, contre 0,663 en 2015 et 0,667 en 2011. La Côte d'Ivoire se classe au 157<sup>e</sup> rang sur 189 pays. La pauvreté touche davantage les femmes (47,4 %) que les hommes (45,4 %). En 2019, la participation des femmes à la conduite des affaires publiques est restée faible : 11,37 % au Parlement, 14,8 % au gouvernement et 7,96 % au niveau municipal. La loi de 2019 favorisant la représentativité des femmes dans les assemblées élues exige un minimum de 30 % de femmes sur le nombre total de candidats pour les scrutins uninominaux ou de liste. Le niveau d'instruction civique des jeunes est insuffisant et leur accès aux instances de dialogue et de prise de décision est limité, ce qui se traduit souvent par des violences électorales ;

d) **Une gestion pas assez pérenne des ressources naturelles et une vulnérabilité face aux changements climatiques.** Le capital naturel de la Côte d'Ivoire se dégrade et le pays est de plus en plus vulnérable face aux changements climatiques. La Côte d'Ivoire a perdu près d'un tiers de ses réserves de ressources naturelles. Les forêts ivoiriennes se dégradent à un rythme d'environ 171 000 hectares par an, y compris dans des zones protégées. Selon l'évaluation des besoins après une catastrophe réalisée en 2019, les pertes et des dommages se chiffrent à plus de 36 milliards de dollars et la restauration coûterait 400 milliards de dollars. Le pays subit régulièrement des inondations et des glissements de terrain provoqués par de fortes pluies, principalement dans les zones côtières urbaines, comme à Abidjan, où l'urbanisation galopante, source de pauvreté, continue d'accroître la vulnérabilité multidimensionnelle face aux changements climatiques et aux catastrophes.

5. Le PNUD dispose d'avantages comparatifs susceptibles d'appuyer l'action l'équipe de pays des Nations Unies. En sa qualité de principal organisme de développement du système des Nations Unies, il mène des programmes qui s'inscrivent dans une approche intégrée du développement. Après avoir réalisé une étude d'impact socioéconomique de la pandémie de COVID-19 pour guider l'action au niveau national, le PNUD a établi une note d'orientation pour que les mesures prises aux fins du rétablissement soient appliquées conformément au Plan national de développement, au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le

développement durable et à la deuxième phase du plan de lutte du PNUD contre la COVID-19, « Au-delà du relèvement : à l'horizon 2030 ». En collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme coordonne les groupes de résultats escomptés chargés, au titre du Plan-cadre, de la gouvernance inclusive, de l'industrialisation et du développement durable, respectivement. Il se prévaut de son expérience et des résultats obtenus en matière de développement dans le cadre du précédent programme de pays (2016-2020), notamment en ce qui concerne l'intégration des objectifs de développement durable dans les politiques et programmes nationaux, l'institutionnalisation de la Conférence internationale sur l'émergence de l'Afrique, l'amélioration du cadre juridique de l'emploi des jeunes, l'appui à la politique forestière nationale et la mobilisation des ressources du Fonds vert pour le climat. Il a joué un rôle de premier plan dans la révision des contributions déterminées au niveau national, en travaillant avec d'autres partenaires aux côtés du gouvernement et en plaçant ces contributions au centre des efforts que devra mener le pays pour se relever après la pandémie de COVID-19. Il aidera le pays à prendre en compte les objectifs de développement durable en établissant une plateforme nationale visant à faciliter l'application de solutions intégrées et locales à des problèmes de développement complexes, lesquelles reposeront sur des approches tenant compte des principes des droits humains, des questions de genre et des normes environnementales et sociales.

6. Pour faire suite aux recommandations de l'évaluation indépendante du programme de pays et de l'analyse commune de pays, l'action du programme portera sur les problèmes liés à la gouvernance et à la qualité des institutions, à la croissance inclusive et à la réduction des inégalités, et à la gestion durable des ressources naturelles et à l'adaptation aux changements climatiques, y compris la relation circulaire entre ces trois éléments. Pour exploiter cet avantage comparatif, le PNUD tirera parti des réalisations et des leviers de développement, notamment l'important potentiel que représentent les ressources naturelles, ainsi que des meilleures méthodes de planification du développement, en vue d'intensifier les efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable.

## **II. Priorités du programme et partenariats**

7. Le programme de pays, qui est pleinement conforme au Plan national de développement 2021-2025, concourra à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Il sera appliqué en tenant compte des interventions conjointes prévues dans le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2021-2025) et reposera sur les piliers suivants : a) gouvernance inclusive, état de droit et modernisation institutionnelle ; b) croissance inclusive et réduction des inégalités ; c) gestion durable des ressources naturelles, adaptation aux changements climatiques et résilience. Le programme tiendra compte des domaines de connaissance définis dans le cadre du Réseau mondial pour les politiques du PNUD pour développer les capacités de gestion des programmes aux niveaux local et national.

8. Le PNUD adoptera une stratégie d'intervention globale qui prendra en considération les risques et les conflits, le contexte socioéconomique et la situation politique du pays, les conditions de sécurité ainsi que les dimensions sous-régionales. Un ciblage thématique et géographique permettra d'obtenir des résultats plus durables. Le PNUD se penchera sur les niveaux de référence au regard de la réalisation des objectifs de développement durable qui sont déjà critiques, ainsi que

sur les conséquences socioéconomiques de la COVID-19. Le programme mettra donc l'accent sur la réduction de la vulnérabilité, en particulier au sein des ménages, des petites et moyennes entreprises (PME) et du secteur informel, afin de contribuer à réduire les inégalités et les déficits de capacités. Le programme utilisera son laboratoire d'accélération et les expériences du réseau de laboratoires d'accélération pour trouver des solutions au chômage endémique, l'objectif étant d'encourager l'emploi des jeunes, en particulier des jeunes femmes, en favorisant l'innovation et les emplois verts. Le nouveau programme s'intéressera à la corrélation entre la gouvernance inclusive et la cohésion sociale.

9. Le PNUD assurera sa mission de coordination au sein du système des Nations Unies pour le développement en prenant les mesures suivantes : a) créer des plateformes intégrées pour encourager l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable ; b) favoriser la mise en place d'un réservoir de données intégré avec l'équipe de pays des Nations Unies ; c) mobiliser des modes de financement novateurs au service des objectifs, en particulier au moyen du cadre de financement national intégré ; d) promouvoir de nouvelles solutions de développement intégrées ; e) organiser le transfert de connaissances et de technologies dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ; f) combiner une offre de conseils stratégiques de haut niveau et d'interventions programmatiques ciblées en aval pendant et après la pandémie de COVID-19 ; g) collaborer pour imaginer des approches novatrices du développement dans le cadre du laboratoire d'accélération pour toucher les personnes les plus marginalisées ; h) élaborer un nouveau partenariat avec la société civile et le secteur privé ; i) renforcer les partenariats avec les bailleurs de fonds et les institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale, la Banque islamique de développement, la Banque européenne d'investissement et la Banque africaine de développement ; j) continuer à suivre une approche fondée sur les droits humains ; k) obtenir des fonds publics.

10. Le nouveau programme vise à contribuer à rétablir la confiance dans les institutions et à créer les conditions pour que la société ivoirienne vive en paix, soit résiliente face aux crises et aux chocs et profite des avantages d'une croissance inclusive et d'une prospérité partagée. Les changements souhaités dans le cadre du programme reposent sur les affirmations suivantes :

a) Si les fonctions essentielles de gouvernance sont renforcées par l'action en faveur du respect des droits humains, une transparence accrue, un accès équitable à la justice et la participation des jeunes et des femmes, en particulier au niveau local, et s'il existe des dispositifs de prévention et de gestion des conflits reposant sur la médiation et la réconciliation, les citoyens ivoiriens vivront, à long terme, dans un environnement où règnent l'état droit et la cohésion nationale ;

b) Si la conjoncture économique est favorable à l'émergence d'une économie locale de proximité et s'il est possible de mobiliser les investissements du secteur privé pour encourager les jeunes et les femmes à créer des entreprises, la croissance économique sera inclusive, créera des emplois et réduira la pauvreté et les inégalités ;

c) Si l'on privilégie des pratiques de production et de consommation qui préservent le capital naturel, si l'adoption de normes environnementales applicables à la gestion des ressources naturelles permet le développement de chaînes de valeur vertes, et si des mécanismes visant à prévenir les chocs et les catastrophes et à y répondre sont opérationnels, les Ivoiriens renforceront leur résilience face aux conflits et aux changements climatiques.

**Gouvernance inclusive, état de droit et qualité des institutions**

11. La priorité sera donnée au renforcement des systèmes de gouvernance nationaux, y compris pour la lutte contre la COVID-19 au niveau national, afin de renforcer la confiance dans les institutions et ainsi combler le fossé entre la population et l'État. Il s'agira d'accompagner la modernisation de l'État par la gouvernance en ligne et le passage au numérique de l'administration publique afin de veiller à ce que les services essentiels continuent d'être assurés efficacement.

12. Les interventions viseront à : renforcer les capacités institutionnelles, en utilisant une approche fondée sur les droits humains et axée sur l'être humain ; renforcer l'état de droit ; appuyer les réformes destinées à améliorer la transparence et l'accès à la justice et à la sécurité, en accordant une attention particulière à la chaîne pénale, à la lutte contre la corruption, à la violence fondée sur le genre et à la cohésion sociale. Le programme s'appuiera sur une approche globale pour aider le système judiciaire à combattre l'impunité et à mettre en place une réponse intégrée à la violence fondée sur le genre. Il sera axé sur la transformation numérique du système judiciaire, de sorte que celui-ci dispose de solutions lui permettant de fournir des services judiciaires de haute qualité. Le PNUD établira des partenariats avec l'Union européenne, le Gouvernement allemand, l'Agence japonaise de coopération internationale, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et les organismes des Nations Unies.

13. Le PNUD renforcera les mécanismes nationaux de promotion et de protection des droits humains en aidant le pays à appliquer les recommandations issues de l'examen périodique universel qu'il a acceptées. Il contribuera à faire en sorte que les institutions publiques et la Cellule de renseignement financier, chargée de la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et les infractions financières en Côte d'Ivoire, assument davantage leurs responsabilités et rendent des comptes.

14. Le précédent programme de pays sera mis à profit pour améliorer la qualité de la démocratie, l'idée étant de consolider les opérations électorales en vue d'élections transparentes, inclusives et pacifiques et d'encourager les réformes électorales dans la période qui suivra les élections. Le nouveau programme améliorera le fonctionnement du Parlement et du système judiciaire en renforçant l'application du principe de responsabilité et la participation citoyenne, au moyen de dialogues nationaux visant à promouvoir des valeurs positives, l'évolution des mentalités et la participation des jeunes et des femmes.

15. Le PNUD coopérera avec des organismes des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), afin de consolider les acquis en matière de démocratie, de paix, de justice, de sécurité, d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes. L'accent sera mis sur l'élimination des obstacles et des risques structurels qui entravent l'autonomisation économique des femmes, leur participation dans la politique et la société et leur place aux postes de décision.

16. Le PNUD contribuera au renforcement de la cohésion sociale et à la prévention de l'extrémisme violent en donnant la priorité au renforcement des capacités des entités nationales et locales chargées de la prévention des conflits, aux systèmes d'alerte rapide et au renforcement du dialogue, de la médiation et de la réconciliation, en veillant à faire participer davantage les femmes et les jeunes.

17. Pour renforcer l'inclusion et la gouvernance locale, un accent particulier sera mis sur la planification locale et l'accès aux services de base, y compris le financement et la budgétisation, la décentralisation, le soutien au processus électoral

et la participation des jeunes et des femmes et leur place à des positions de responsabilité.

18. À partir des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, le PNUD encouragera l'investissement dans un système de santé résilient qui soit capable de tenir compte des déterminants sociaux de la santé, de maintenir les fonctions essentielles et de prendre en charge les personnes les plus défavorisées et marginalisées, y compris celles vivant avec le VIH/sida. L'accent sera mis sur la cohérence institutionnelle et la promotion de l'innovation par la mise en place de systèmes de gouvernance électronique dans le secteur public. Le PNUD renforcera la coordination institutionnelle afin d'améliorer la gestion des crises et de favoriser un rétablissement résilient et la bonne réalisation des objectifs de développement durable au moyen de politiques et de décisions fondées sur des données fiables provenant principalement de sources nationales.

### **Croissance inclusive, résilience et réduction des inégalités**

19. Dans le cadre de ce pilier, le PNUD aidera le Gouvernement à réduire les inégalités de revenus et le sous-emploi en favorisant des activités d'entrepreneuriat novatrices et le développement des revenus et des perspectives d'emploi pour les populations vulnérables vivant dans l'extrême pauvreté, l'accent étant mis sur les femmes et les jeunes. Il sera prioritaire de stimuler les économies locales en promouvant des modèles d'économie circulaire, notamment dans les secteurs de l'économie numérique et des économies verte et bleue, pour améliorer la vie des collectivités locales et les rendre plus résilientes et durables.

20. Le PNUD établira des partenariats avec des instituts spécialisés, l'Union européenne et des organismes des Nations Unies pour aider le pays à élaborer et appliquer des politiques favorisant la transformation structurelle de l'économie en vue de la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030. Il s'agira d'éliminer les contraintes structurelles pour développer des chaînes de valeur inclusives dans les secteurs de l'agriculture, du tourisme et de l'exploitation minière. L'accent sera mis sur la participation des acteurs économiques locaux, le développement de microentreprises et de petites et moyennes entreprises dans des secteurs faisant intervenir des jeunes, des femmes, des personnes handicapées, des personnes déplacées, des migrants et d'autres groupes vulnérables. L'objectif sera de renforcer les instances multipartites afin de faciliter le dialogue à l'intérieur de chaînes de valeur intégrant les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

21. Le PNUD s'emploiera à renforcer le dialogue public-privé pour faire avancer les réformes en faveur du progrès social et renforcer la résilience des entreprises face aux chocs, en s'appuyant sur les enseignements qui auront été tirés de la pandémie de COVID-19. Ces interventions faciliteront la transition vers l'emploi durable et la création d'emplois plus productifs et inclusifs pour les femmes et les jeunes, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté.

22. Le PNUD s'emploiera à améliorer l'accès aux énergies renouvelables pour encourager l'investissement privé et accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs, en partenariat avec l'Allemagne. Cette intervention vise à développer et à accroître les capacités de création d'emplois verts et à faciliter la création d'activités productives dans les zones rurales, en particulier pour les femmes et les jeunes.

23. Le PNUD encouragera l'innovation et établira des partenariats avec le secteur privé pour aider les jeunes entrepreneurs à innover et à développer, à élargir et à diversifier leurs activités ; encourager l'adoption de modèles d'activité novateurs et inclusifs qui respectent les droits humains ; donner aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises appartenant à des jeunes les moyens de se remettre de la

pandémie de COVID-19 et d'autres chocs ; promouvoir les emplois verts ; favoriser des plateformes d'intérêts communs tels que YouthConnekt.

24. Le PNUD adoptera une approche intégrée du développement local pour mener des interventions dans les provinces cibles en tenant compte des perspectives économiques qu'offre chaque zone d'intervention et en veillant à ce que les collectivités décentralisées chargées du développement local y soient associées et y participent activement. Ces interventions seront conformes aux plans de développement locaux intégrant les objectifs de développement durable.

### **Gestion durable des ressources naturelles et adaptation aux changements climatiques**

25. Le PNUD s'emploiera à rendre les populations plus résilientes, en accordant une attention particulière à : a) la planification du développement aux niveaux local et national, en intégrant les difficultés et les possibilités d'action liées aux changements climatiques ; b) l'investissement dans des moyens de subsistance résilients face aux changements climatiques et écologiquement viables ; c) l'amélioration de la gestion de l'environnement et des forêts, en aidant à mobiliser efficacement des fonds en faveur de l'action climatique ; d) l'appui à la révision des contributions déterminées au niveau national dans la perspective de la prochaine conférence des parties. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le PNUE, le PNUD encouragera un dialogue sur la gestion durable des ressources forestières associant les ministères chargés de l'environnement, des forêts et de l'agriculture, le Parlement, le secteur privé et les organisations de la société civile.

26. Le programme encouragera le développement de procédés à faibles émissions de carbone, l'élaboration de stratégies locales de partenariats économiques dans le domaine des forêts et l'échange de solutions novatrices dans le domaine de la gestion durable des forêts. Il agira par ailleurs en faveur d'une agriculture durable, moderne et compétitive, encouragera l'adoption de normes internationales et de systèmes de production intelligents qui protègent les ressources naturelles, et appuiera d'autres secteurs des économies verte et bleue. À cette fin, le PNUD accompagnera les initiatives de coopération Sud-Sud afin d'encourager l'échange de connaissances et de pratiques optimales. Les partenariats établis dans le cadre d'engagements internationaux de lutte contre les changements climatiques viseront à continuer de tirer parti des mécanismes de financement de l'action climatique, notamment du Fonds pour l'environnement mondial, du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'adaptation. Le PNUD appuiera surtout les activités nationales de mobilisation de fonds en faveur du climat. Des partenariats solides seront établis avec le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat et les organismes des Nations Unies.

27. Dans un contexte marqué par la vulnérabilité du pays face aux changements climatiques et par de fortes pressions sur les ressources naturelles qui menacent l'écosystème et les conditions de vie de la population, le programme contribuera au développement des capacités des acteurs nationaux et à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles par l'adoption de pratiques optimales dans les domaines suivants : a) protection de la biodiversité ; b) restauration des écosystèmes ; c) réduction de la pression sur les ressources naturelles ; d) gestion des crises. Le PNUD veillera à faire appliquer des normes internationales et à privilégier les interventions tenant compte des risques et des conflits.

28. Le programme aura pour but de renforcer les capacités en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophes dans le contexte du rétablissement au sortir de la pandémie de COVID-19. Il s'agira notamment de renforcer le cadre



institutionnel de la réduction des risques de catastrophe à l'appui du relèvement après les catastrophes ; d'améliorer les dispositifs d'alerte rapide multirisque aux niveaux national et local ; de participer à la révision des plans d'occupation des sols et d'urbanisme ; de promouvoir l'établissement de la cartographie des zones à risque et l'évaluation des dommages à l'appui de la prévention et d'une meilleure gestion des risques, aux fins d'une plus grande résilience et d'une croissance durable.

29. Le PNUD aidera le Gouvernement à réunir les ministères et les partenaires de développement concernés, notamment l'Union européenne, la Banque africaine de développement et la Banque mondiale, afin de coordonner le financement du développement et d'accompagner l'établissement de mécanismes de financement novateurs permettant d'atteindre et de suivre les objectifs de développement durable dans le respect du cadre de financement national intégré.

### III. Administration du programme et gestion des risques

30. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

31. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents au programme et à l'efficacité du développement seront appliquées aux projets concernés.

32. Le PNUD s'engage à travailler avec d'autres organismes des Nations Unies pour donner suite aux conclusions de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies réalisé en 2016, en particulier en mettant en œuvre le chapitre commun à son plan stratégique et à ceux du FNUAP, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'ONU-Femmes. Il s'agira de travailler de concert dans les domaines de la consolidation des systèmes de données nationales ventilées par sexe et par âge, de la lutte contre la violence fondée sur le genre, de la promotion des droits des personnes handicapées et de la résilience face au climat et aux catastrophes.

33. Tirant pleinement parti de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, le PNUD jouera un rôle d'intégrateur au sein de l'équipe de pays des Nations Unies et établira une instance multipartite qui permettra de proposer des solutions intégrées pour répondre aux problèmes complexes de la Côte d'Ivoire. Afin de promouvoir les supports de connaissances, il mettra en service le laboratoire d'accélération, qui aura pour objectif de rechercher des initiatives locales, de les recenser et de les évaluer afin que celles dont les résultats sont concluants puissent être mises en œuvre à plus grande échelle.

34. Les risques de chocs socioéconomiques liés à la pandémie de COVID-19 et les questions sociales et environnementales, y compris l'insécurité associée à la propagation de l'extrémisme violent, pourraient empêcher le PNUD d'accéder aux populations cibles. Le PNUD renforcera sa collaboration avec les partenaires de

développement et d'autres entités des Nations Unies afin de faciliter l'analyse des conflits, de réfléchir aux manières d'aborder les questions de sécurité des populations locales et de sécurité humaine et de favoriser une planification et une programmation plus intégrée tenant compte du lien entre la paix, l'action humanitaire et le développement.

35. Dans la perspective de l'élection présidentielle à venir, le risque de troubles postélectoraux est élevé et il demeure possible que les priorités nationales doivent être revues. Le tableau de bord des risques de crise est activé, ce qui permettra de mieux gérer le risque et, ainsi, de l'atténuer. Compte tenu de la gravité des risques, un exercice de définition de l'importance du programme peut être envisagé. Le PNUD révisera son programme pour assurer la conformité avec les priorités fixées.

36. Il existe un risque financier lié au fait que le programme est cofinancé par le Gouvernement. Si la pandémie de COVID-19 et ses incidences socioéconomiques persistent et que la croissance stagne, les contributions du Gouvernement pourraient être compromises. Pour atténuer les risques financiers, le PNUD diversifiera ses ressources (Banque africaine de développement, Banque islamique de développement, Banque arabe pour le développement économique en Afrique) et ses instruments (panachage) et mettra régulièrement à jour sa stratégie de partenariat et de communication et le plan d'action correspondant.

#### **IV. Suivi et évaluation**

37. Le PNUD privilégiera l'utilisation de sources de données nationales et mondiales et de méthodes de suivi traditionnelles, en particulier les visites sur le terrain, pour assurer le suivi de ses programmes et projets. Le bureau de pays donnera aux partenaires nationaux et au personnel davantage de moyens pour respecter les normes sociales et environnementales et le mécanisme de responsabilité du Programme. Le PNUD utilisera son laboratoire d'accélération pour collecter des données en temps réel sur les solutions nouvelles définies au niveau local grâce au programme.

38. En fonction des résultats du programme et du contexte politique, la théorie du changement et le cadre d'allocation des ressources seront ajustés, selon les besoins. Des évaluations externes, des évaluations indépendantes, des évaluations du Fonds pour l'environnement mondial et des audits réalisés conformément aux directives de l'organisation guideront l'exécution du programme.

39. Le PNUD appliquera sa stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes, mettra en avant le label égalité des sexes et consacra au moins 15 % de son budget aux projets relevant de ces questions. Le marqueur genre sera utilisé pour contrôler les dépenses et améliorer l'intégration des questions de genre dans la planification. Cinq pour cent du budget sera alloué au contrôle de l'exécution, à l'assurance qualité et à la communication des résultats.

40. Une stratégie de gestion des connaissances sera adoptée pour mettre les résultats et les enseignements tirés à la disposition de divers publics. La collaboration avec les universités, les instituts et les partenaires nationaux et internationaux sera renforcée. Le PNUD investira dans la communication des résultats au moyen d'exemples concrets, à l'aide d'outils novateurs tels que les médias sociaux.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Côte d'Ivoire (2021-2025)

**Priorités nationales** : 1. Approfondissement de la gouvernance et modernisation de l'État ; 2. Renforcement de l'inclusion sociale

**Réalisation 8 énoncée dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable** : D'ici à 2025, les systèmes de gouvernance sont plus inclusifs, redevables, efficaces et disposent de données de qualité et les populations vivent dans un environnement où l'état de droit, les droits du travail, l'égalité des sexes, la paix et la sécurité sont respectés et effectifs

**Réalisation correspondante 2 du plan stratégique** : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable

<i>Indicateurs de réalisation : niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars des États-Unis d'Amérique)</i>
<b>Indicateur 1a</b> : score sur l'Indice de perception de la corruption	<b>Source</b> : rapport de la Banque mondiale pour l'Afrique	<b>Produit 1.1.</b> Les institutions chargées de la promotion de l'état de droit, le secteur privé et les organisations de la société civile disposent de capacités techniques et opérationnelles leur permettant de mieux promouvoir et faire respecter les droits fondamentaux et de lutter plus efficacement contre la violence fondée sur le genre	Assemblée nationale et Sénat	<b>Ressources ordinaires</b> : 4 000 000
<b>Niveau de référence</b> : 35 (2019)	<b>Fréquence de la collecte</b> : biennale		Ministère de la justice et des droits de l'homme	<b>Autres ressources</b> : 13 412 000
<b>Niveau cible</b> : à déterminer	<b>Entité responsable</b> : Banque mondiale		Ministère du plan et du développement	
<b>Indicateur 1b</b> : indice de sécurité	<b>Source</b> : Conseil national de sécurité <a href="http://www.gouv.ci">http://www.gouv.ci</a>	<b>Indicateur 1.1.1a</b> : proportion de violations des droits humains, y compris les cas de violence fondée sur le genre, ventilées par âge et sexe de la victime et nature de l'infraction, signalées aux autorités administratives et judiciaires, jugées et traitées	Conseil national des droits de l'homme	
<b>Niveau de référence</b> : 1,1 (2018)	<b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle et biennale	<b>Niveau de référence</b> : 54 % (2019)	Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire	
<b>Niveau cible</b> : à déterminer	<b>Entité responsable</b> : Ministère de la sécurité et de la protection civile	<b>Niveau cible</b> : 65 %		
<b>Indicateur 1c</b> : score sur l'Indice de perception de la corruption	<b>Source</b> : Rapport annuel de Transparency International <a href="http://transparency.org">transparency.org</a>	<b>Source</b> : rapports du Conseil national des droits de l'homme, du Ministère de la justice et des droits de l'homme et de l'Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire	National Democratic Institute	
<b>Niveau de référence</b> : 35/100 (2019)	<b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle et biennale	<b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle	Ministère en charge de la solidarité et de la cohésion sociale	
<b>Niveau cible</b> : à déterminer	<b>Entité responsable</b> : Transparency International	<b>Indicateur 1.1.1b</b> : proportion de violations des droits humains et d'autres crimes, y compris les cas de violence fondée sur le genre, ventilées par âge et sexe de la victime, signalées à l'institution compétente et traitées	Ministère de la modernisation de l'administration et de l'innovation du service public	
<b>Indicateur 1d</b> : indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique	<b>Source</b> : rapport sur la gouvernance en Afrique	<b>Niveau de référence</b> : 55 % (2019)		
	<b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle et biennale	<b>Niveau cible</b> : 80 %		
		<b>Source</b> : rapports du Conseil national des droits de l'homme, du Ministère de la justice et des droits de		

Indicateurs de réalisation : niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires et cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars des États-Unis d'Amérique)
<b>Niveau de référence :</b> 54,5 points (22 <sup>e</sup> rang) (2018)	<b>Entité responsable :</b> Mo Ibrahim Foundation	l'homme et de l'Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire	Cabinet du Premier Ministre	
<b>Indicateur 1e :</b> indice d'inégalité de genre <b>Niveau de référence :</b> 0,657 (2018) <b>Niveau cible : à déterminer</b>	<b>Source :</b> rapport d'examen national volontaire de la Côte d'Ivoire <b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle <b>Entité responsable :</b> Ministère du plan et du développement	<b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle <b>Indicateur 1.1.2 :</b> proportion de bénéficiaires de l'aide judiciaire, ventilés par âge et sexe de la victime <b>Niveau de référence :</b> 35 % (2019) <b>Niveau cible :</b> 60 % des demandes d'aide judiciaire <b>Source :</b> rapports du ministère de la justice et des droits de l'homme (Direction des affaires civiles et pénales) <b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle	Organisations de défense des droits humains  Organisations faitières des autorités locales  Union européenne Gouvernement du Japon/Agence japonaise de coopération internationale	
<b>Indicateur 1f :</b> indice de développement de l'administration en ligne <b>Niveau de référence :</b> score : 193 ; rang : 171 <sup>e</sup> (2019) <b>Niveau cible : à déterminer</b>	<b>Source :</b> Département des affaires économiques et sociales de l'ONU <b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle <b>Entité responsable :</b> Département des affaires économiques et sociales de l'ONU	<b>Indicateur 1.1.3 :</b> proportion de personnes en détention provisoire au regard de l'ensemble de la population carcérale dans les zones d'intervention <b>Niveau de référence :</b> 39 % <b>Niveau cible :</b> 30 % <b>Source :</b> rapports du Ministère de la justice et des droits de l'homme (Direction des affaires civiles et pénales) et du Conseil national des droits de l'homme <b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle	Ambassade d'Allemagne Ambassade des États-Unis d'Amérique/Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) OIM, UNESCO, ONU-Femmes	
		<b>Indicateur 1.1.4 :</b> nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes, des défenseurs des droits humains et des acteurs des droits humains et de la politique (indicateur 16.10.1 des objectifs de développement durable) <b>Niveau de référence :</b> 500 (à confirmer) (2019) <b>Niveau cible :</b> 250 <b>Source :</b> rapports des organisations de défense des droits humains et du Conseil national des droits de l'homme <b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle		
		<b>Produit 1.2.</b> Les acteurs étatiques et non étatiques chargés du processus de modernisation de l'État et du contrôle citoyen sont équipés de solutions numériques ou		

Indicateurs de réalisation : niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires et cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars des États-Unis d'Amérique)
		novatrices et offrent des services de qualité aux niveaux national et local		
		<p><b>Indicateur 1.2.1</b> : nombre d'acteurs et de partenaires du PNUD utilisant les solutions de développement novatrices du laboratoire d'accélération dans leur offre de services</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 0 (2019)</p> <p><b>Niveau cible</b> : 15</p> <p><b>Source</b> : rapports du Ministère de la modernisation de l'administration et de l'innovation du service public et du Ministère de l'économie numérique</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle</p>		
		<p><b>Indicateur 1.2.2</b> : proportion de femmes, d'hommes et de jeunes dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante (indicateur 16.6.2 des objectifs de développement durable et indicateur 2.6 du cadre intégré de résultats<sup>1</sup>)</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 40,6 % (2015)</p> <p><b>Niveau cible</b> : 50 % des femmes, des hommes et des jeunes interagissant avec les services publics</p> <p><b>Source</b> : Institut national de la statistique</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : tous les cinq ans</p>		
		<p><b>Produit 1.3.</b> Les institutions publiques et les organismes non étatiques chargés de la consolidation de la démocratie et du renforcement de la cohésion sociale, les autorités locales et les acteurs locaux, y compris les femmes et les jeunes, disposent de capacités techniques et opérationnelles pour améliorer l'inclusion ainsi que la prévention et la gestion pacifique des conflits</p>		
		<p><b>Indicateur 1.3.1</b> : proportion de femmes et de jeunes participant à la prise de décisions</p> <p><b>Niveaux de référence</b> : Parlement : 11,37 % ; gouvernement : 14,8 % ; municipalités : 7,96 % (2019)</p>		

<sup>1</sup> Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du PNUD.

Indicateurs de réalisation : niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires et cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars des États-Unis d'Amérique)
		<p><b>Niveaux cibles</b> : Parlement : 20 % ; gouvernement : 20 % ; municipalités : 20 %</p> <p><b>Source</b> : ONU-Femmes</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle</p> <p><b>Indicateur 1.3.2</b> : nombre de collectivités locales disposant d'une structure permettant à la société civile, y compris les femmes et les jeunes, de participer directement à leur gestion et à leur développement en intégrant les objectifs de développement durable, et appliquant un processus budgétaire participatif, ce à titre habituel</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 6 (2018)</p> <p><b>Niveau cible</b> : 20</p> <p><b>Source</b> : rapports de la Direction générale de la décentralisation et du développement local</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle</p> <p><b>Indicateur 1.3.3</b> : nombre de conflits désamorçés ou ayant été réglés pacifiquement avec la participation de femmes et de jeunes en particulier</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 24 (2019)</p> <p><b>Niveau cible</b> : 150</p> <p><b>Source</b> : rapports du Ministère de la solidarité, de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté ; rapports de l'Observatoire national de la solidarité et de la cohésion sociale</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle</p>		
<b>Priorités nationales</b> : 1. Transformation de l'économie ; 2. Développement du capital humain ; 3. Renforcement de l'inclusion sociale				
<b>Réalisation 2 énoncée dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</b> : D'ici à 2025, les petites et moyennes entreprises et industries ont un meilleur accès à des systèmes innovants de diversification économique durable et inclusive et à des opportunités de commerce ainsi qu'à des investissements, notamment dans le secteur de la transformation manufacturière.				
<b>Réalisation 5 énoncée dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</b> : D'ici à 2025, les jeunes, filles et garçons, particulièrement ceux en situation de vulnérabilité accèdent davantage aux opportunités socioéconomiques et développent leur plein potentiel				
<b>Réalisation correspondante 1 du plan stratégique</b> : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions				
<b>Indicateur 2a</b> : proportion d'hommes, de femmes et	<b>Source</b> : rapport d'examen national volontaire	<b>Produit 2.1.</b> Les institutions nationales et locales chargées des politiques de développement ont renforcé leurs	Ministère du plan et du développement	<b>Ressources ordinaires</b> : 1 872 000

Indicateurs de réalisation : niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires et cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars des États-Unis d'Amérique)
<p>d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par la Côte d'Ivoire (indicateur 1.2.2 des objectifs de développement durable ; indicateur 1.1 du cadre intégré de résultats)</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 2012</p> <p><b>Niveau cible</b> : à déterminer</p>	<p><b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle</p> <p><b>Entité responsable</b> : Ministère du plan et du développement</p>	<p>capacités en matière de planification, de budgétisation tenant compte des questions de genre, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable</p> <p><b>Indicateur 2.1.1</b> : nombre d'institutions nationales et locales disposant de capacités en matière de planification, de budgétisation tenant compte des questions de genre, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 0</p> <p><b>Niveau cible</b> : 10</p>	<p>Ministère de l'administration du territoire</p> <p>Ministère de la promotion des petites et moyennes entreprises</p> <p>Fédération ivoirienne des petites et moyennes entreprises</p> <p>Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire</p>	<p><b>Autres ressources</b> : 31 500 000</p>
<p><b>Indicateur 2b</b> : classement « Doing Business » du climat des affaires</p> <p><b>Niveau de référence</b> : score : 60,7 ; rang : 110<sup>e</sup> (2019)</p> <p><b>Niveau cible</b> : à déterminer</p>	<p><b>Source</b> : rapport « Doing Business »</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle</p> <p><b>Entité responsable</b> : Banque mondiale</p>	<p><b>Source</b> : rapports économiques et financiers, rapports du Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation et du Ministère du plan et du développement</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle</p>	<p>Union européenne</p> <p>ONUDI,</p> <p>FAO, FIDA,</p> <p>ONU-Femmes, PAM,</p> <p>UNICEF, FNUAP</p>	
<p><b>Indicateur 2c</b> : Indice de développement humain (indicateur 2.a du cadre intégré de résultats)</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 0,516 (2018)</p> <p><b>Niveau cible</b> : à déterminer</p>	<p><b>Source</b> : rapport national sur le développement humain</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle</p> <p><b>Entité responsable</b> : PNUD</p>	<p><b>Indicateur 2.1.2</b> : nombre de politiques et de stratégies nationales et locales élaborées et appliquées dans une optique de réduction des inégalités en faveur des populations les plus pauvres</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 0</p> <p><b>Niveau cible</b> : 5</p> <p><b>Source</b> : documents de stratégie adoptés par le Gouvernement</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle</p>		
<p><b>Indicateur 2d</b> : taux de chômage, par âge et sexe (indicateur 8.5.2 des objectifs de développement durable)</p> <p><b>Niveau de référence</b> : (2019)</p> <p><b>Niveau cible</b> : à déterminer</p>	<p><b>Source</b> : rapport de l'enquête sur l'emploi en Côte d'Ivoire</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : biennale et triennale</p> <p><b>Source</b> : Institut national de la statistique</p>	<p><b>Produit 2.2.</b> Le dialogue public-privé est renforcé et crée un environnement inclusif propice au développement des chaînes de valeur, de l'économie circulaire et des petites et moyennes entreprises, de l'emploi des femmes et des jeunes dans les secteurs de l'économie numérique, et des économies verte et bleue</p> <p><b>Indicateur 2.2.1</b> : nombre annuel de petites et moyennes entreprises créées par des femmes et des jeunes ayant bénéficié d'une aide</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 0</p>		

Indicateurs de réalisation : niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires et cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars des États-Unis d'Amérique)
		<p><b>Niveau cible</b> : 100</p> <p><b>Source</b> : rapports du Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle</p> <p><b>Indicateur 2.2.2</b> : nombre de réformes améliorant l'environnement des entreprises et le développement des petites et moyennes entreprises pour les jeunes et les femmes</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 10</p> <p><b>Niveau cible</b> : 15</p> <p><b>Source</b> : rapports du Ministère du plan et du développement, du Comité de mobilisation des ressources extérieures et de la Direction générale du plan et de la lutte contre la pauvreté</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle</p>		
<b>Priorités nationales</b> : 1. Transformation de l'économie ; 2. Développement régional et développement des infrastructures				
<b>Réalisation 7 énoncée dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</b> : D'ici à 2025, les populations ont un meilleur accès à des écosystèmes terrestres et marins et à un cadre de vie qui sont gérés de façon plus durable, qui sont intégrés et inclusifs et qui améliorent leur résilience				
<b>Réalisation correspondante 3 du plan stratégique</b> : Renforcer la résilience face aux chocs et aux crises				
<p><b>Indicateur 3a</b> : aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 2019</p> <p><b>Niveau cible</b> : à déterminer</p>	<p><b>Source</b> : rapport d'examen national volontaire</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle et biennale</p> <p><b>Entité responsable</b> : Ministère du plan et du développement</p>	<p><b>Produit 3.1</b>. Les institutions publiques et privées engagées dans la préservation de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques, ainsi que les populations, disposent des instruments, des méthodes nouvelles et des technologies nécessaires pour gérer durablement les ressources naturelles dans les régions cibles et protéger les écosystèmes vitaux</p> <p><b>Indicateur 3.1.1</b> : nombre de structures publiques et privées disposant de capacités renforcées en matière de gestion des ressources naturelles</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 0 (2019)</p> <p><b>Niveau cible</b> : 30</p> <p><b>Source</b> : rapports des structures publiques et privées ayant reçu une formation</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle</p>	<p>Ministère de l'environnement et du développement durable</p> <p>Ministère de l'économie et des finances,</p> <p>Ministère de l'agriculture et du développement rural,</p> <p>Ministère de la promotion des petites et moyennes entreprises,</p> <p>secteur privé,</p> <p>populations locales</p> <p>FEM</p> <p>FVC</p> <p>PNUE, FAO, FIDA, ONUDI, OIT</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b> : 500 000</p> <p><b>Autres ressources</b> : 17 825 000</p>
<p><b>Indicateur 3b</b> : proportion des sites revêtant une importance pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des zones protégées (par type d'écosystème) (indicateurs</p>	<p><b>Source</b> : rapport sectoriel</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle et biennale</p> <p><b>Entité responsable</b> : Ministère de l'environnement et du développement durable</p>			



Indicateurs de réalisation : niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires et cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars des États-Unis d'Amérique)
15.1.1 et 15.1.2 des objectifs de développement durable) <b>Niveau de référence</b> : 2019 <b>Niveau cible</b> : à déterminer	<b>Source</b> : rapport du secrétariat du programme REDD+ <b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle <b>Entité responsable</b> : Ministère de l'environnement et du développement durable	<b>Indicateur 3.1.2</b> : nombre de structures locales de gestion durable des ressources forestières <b>Niveau de référence</b> : 0 (2019) <b>Niveau cible</b> : 20 <b>Source</b> : rapport de la Société de développement des forêts <b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle		
<b>Indicateur 3c</b> : émissions annuelles exprimées en équivalent-dioxyde de carbone (par million de tonnes) (indicateur 9.4.1 des objectifs de développement durable) <b>Niveau de référence</b> : 2019 <b>Niveau cible</b> :	<b>Source</b> : rapport d'examen national volontaire <b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle et biennale <b>Entité responsable</b> : Ministère du plan et du développement	<b>Produit 3.2</b> . Les institutions publiques, les autorités locales et les collectivités des régions cibles disposent des infrastructures et des capacités techniques et technologiques nécessaires pour prévenir et gérer les risques de catastrophes naturelles et améliorer la résilience  <b>Indicateur 3.2.1</b> : proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale (indicateur 1.5.4 des objectifs de développement durable) <b>Niveau de référence</b> : 0 (2019) <b>Niveau cible</b> : 10 <b>Source</b> : rapports de l'Office national de la protection civile et du Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation <b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle		
<b>Indicateur 3d</b> : Pertes économiques attribuables à des catastrophes par rapport au produit intérieur brut (indicateurs 1.5.2 et 11.5.2 des objectifs de développement durable) <b>Niveau de référence</b> : à déterminer <b>Niveau cible</b> : à déterminer		<b>Indicateur 3.2.2</b> : nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes (indicateur 11.5.1 des objectifs de développement durable) <b>Niveau de référence</b> : 100 000 (2019) <b>Niveau cible</b> : 5 000 <b>Source</b> : rapports de l'Office national de la protection civile et du Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation <b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle		

<i>Indicateurs de réalisation : niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars des États-Unis d'Amérique)</i>
		<p><b>Indicateur 3.2.3</b> : existence d'un mécanisme national de suivi de la stratégie d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets</p> <p><b>Indicateur 3.2.4</b> : nombre de mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets appliquées et produisant des résultats positifs, par an</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 0 (2019)</p> <p><b>Niveau cible</b> : 2</p> <p><b>Source</b> : mécanisme national de suivi de la stratégie d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : une fois</p>		